

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ILS L'AURONT VOULU !

L'attitude des journaux cléricaux est curieuse à observer. Jusqu'ici, au cours des événements qui se sont succédés depuis le vote de la loi de Séparation, ils ont essayé de justifier l'attitude de la Papauté. C'était parfois difficile. Par exemple quand il s'agissait de démontrer que le Pape avait raison de repousser en France un régime infiniment plus favorable à l'Eglise que celui qu'il avait accepté en Allemagne. Car ceux qui prétendent que le système allemand est plus libéral que le système français, ou ne le connaissent pas ou trompent volontairement leurs lecteurs.

Aujourd'hui, ils ne tentent même pas d'expliquer pourquoi le Pape interdit aux curés de faire la déclaration annuelle qui leur est demandée. Ils se contentent d'invectiver le gouvernement, de crier à la persécution et d'insulter tous ceux qui prétendent qu'après avoir fait les concessions nécessaires, la République n'a plus qu'à rester inébranlable dans sa volonté de faire respecter la loi. Mais les injures ne sont pas des raisons et la très grande majorité du public, hostile d'instinct aux entreprises cléricales, ne se laissera pas tromper par ces fanatiques enragés.

Quels arguments pourraient-ils bien donner en effet qui soient de nature à convaincre le public que Pie X a raison d'ordonner aux catholiques de se mettre en rébellion contre la loi de leur pays, quand ces lois n'attendent aucunement à la liberté de conscience et au libre exercice du culte ? La situation, en effet, est tellement claire qu'aucune argutie ne peut la troubler.

La loi de Séparation offrait à l'Eglise un régime de privilèges. Elle le refuse. Et tout le monde se souvient de la campagne que, pendant plusieurs mois, mena la presse catholique. « Nous voulons être traités comme tout le monde, criaient-elle, nous voulons le droit commun. »

Puisque l'Eglise ne voulait pas d'une loi spécialement faite pour elle, restaient les lois qui régissent tout le monde : la loi de 1901 pour les associations, la loi de 1881 pour les réunions publiques.

Cette dernière loi stipule que toute réunion publique doit être précédée d'une déclaration faite à la mairie, que l'assemblée au début de la réunion nomme un bureau composé d'un président et de deux assesseurs, responsables de l'ordre et chargé de la faire respecter.

En outre dans une réunion publique chacun a le droit de prendre la parole. Ces conditions ne pouvaient convenir aux réunions du culte. Le ministère, toujours conciliant, aménagea, si l'on peut dire, la loi de façon que ni le clergé, ni les fidèles ne pussent en être gênés.

Par une circulaire récente, les réunions cultuelles furent dispensées de constituer un bureau. Les dispositions de la loi de Séparation qui interdisent de troubler la célébration du culte restaient en vigueur. En outre, au lieu d'obliger le clergé à faire tous les jours une déclaration, la même circulaire stipulait qu'une seule déclaration faite au début de l'année, à la mairie de la commune, suffirait pour toutes les réunions de l'année.

Il paraît que c'était là une persécution horrible. Etre obligé, une fois par an, de déposer une feuille de papier à la mairie, c'est un martyre qui dépasse ceux que Néron faisait subir aux chrétiens, quand, après avoir imbibé leurs corps de pétrole, il s'en servait en guise de torches pour éclairer ses fêtes de nuit.

Eh ! bien, il est à craindre pour le Pape, que le public ne se laisse pas prendre à ces fariboles. Le public sait ; il a vu que la République s'est montrée à l'égard de l'Eglise d'une patience et d'une tolérance qu'aucun autre gouvernement n'aurait eues.

Le public comprend qu'il n'y a rien,

dans ces dispositions légales, qui soit contraire à la liberté du culte et à la liberté de conscience ; il sait qu'elles sont si bénignes que de nombreux évêques, cardinaux et autres princes de l'Eglise avaient déjà donné des ordres au clergé pour qu'il y conformât sa conduite. Puis le public a assisté à ce spectacle de citoyens se révoltant contre la loi de leur pays, — loi qui de leur aveu ne les gênait aucunement — pour la seule raison qu'un étranger leur en donne l'ordre.

Il n'est pas possible que le public ne soit pas frappé de ce fait. Voilà une loi, celle de 1881 ; elle est observée par tout le monde. On l'applique au clergé, après en avoir, express pour lui, adouci les prescriptions et par la volonté d'un pouvoir étranger, le clergé refuse de s'y soumettre.

Aussi quand le gouvernement mettra à exécution les mesures rigoureuses qu'il a décidé de faire voter au Parlement, le sentiment de tous sera que les cléricaux n'auront que ce qu'ils méritent.

Et n'est-il pas curieux d'observer que c'est par la faute du clergé catholique que la loi de Séparation, si libérale et si douce au début, sera devenue plus dure et plus sévère.

Par leur intransigeance, ils ont déjà perdu tous leurs convents et tous leurs moines. Qu'ils prennent garde maintenant de perdre leurs églises et leurs fidèles !

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 15 décembre 1906 (matin)

PRÉSIDENT DE M. CRUPPI,

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a continué la discussion de la loi de finances.

M. Augé demande la suppression des articles 25, 26 portant augmentation des droits sur les vermouths et les vins de sucre.

L'amendement est rejeté.

M. Girod parle en faveur de l'absinthie et demande la disjonction de l'article : l'amendement est rejeté et l'article 30 est voté.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

M. Thierry demande que la nouvelle législation de protection contre l'alcoolisme soit appliquée à l'Algérie.

M. Caillaux dit que c'est l'affaire du gouverneur général qui ne manquera pas de donner satisfaction.

MM. Paul Meunier et Lauraine protestent contre l'article 35 qui autorise les visites de la régie dans les maisons des particuliers en cas de suspicion de fraude.

Le ministre consent à atténuer les termes de cet article, mais demande le rejet de l'amendement qui est en effet repoussé.

M. Carnot demande l'interdiction de la fabrication des vins artificiels, cette motion est renvoyée à la commission.

Une longue discussion s'engage sur l'article 38 qui établit un droit nouveau sur les produits pharmaceutiques.

M. Meunier demande la disjonction.

A ce moment, M. Briand, ministre des cultes dépose le nouveau projet sur l'exercice du culte. Lecture en est donnée, et le projet est renvoyé à la commission de décentralisation et des cultes.

La Chambre continue la discussion du budget : l'amendement de M. Meunier tendant à la suppression de l'article 36 est rejeté.

Séance du 16 décembre (matin).

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion de la loi des finances : MM. Astier, Cazeaux, Périsse combattent la taxe sur les spécialités pharmaceutiques, mais M. Caillaux leur réplique et l'article 36 est voté.

Sur la proposition de M. Combronne, dorénavant les contraventions à la police du roulage seront jugées par le tribunal de simple police.

La Chambre vote un amendement tendant à autoriser les villes à rétablir le droit sur les huiles minérales.

La Chambre disjoint l'article 54 qui imposait le paiement d'un droit préalable pour l'obtention du certificat de capacité des conducteurs d'automobiles.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENT DE M. BRISSON

Les articles relatifs à la contribution des colonies sont votés.

La Chambre repousse un amendement de M. Puech tendant à ce que les fonds de la caisse des retraites ecclésiastiques soient versés à la caisse de retraites pour la vieillesse et non au trésor.

M. Chaumet fait voter que les comptes définitifs des colonies, dont les emprunts sont garantis par l'Etat, soient soumis à l'approbation des Chambres chaque année.

M. Péret propose d'établir un impôt sur les chasses gardées par un garde assermenté : cet impôt produirait 2 millions 500.000 francs.

Cette motion est votée.

M. Millerand fait voter une motion par laquelle les veuves des employés des chemins de fer puissent toucher la pension de leur mari dans les 5 jours qui suivent le décès et sans frais.

Une motion de M. Devèze réservant les avantages de la loi de 1904 aux sous-officiers rengagés depuis cette année est rejetée.

M. Goffier fait voter une motion portant que les soldats de la classe 1903, soutiens de famille envoyés en permission de moisson, soient maintenus en congé jusqu'à la classe.

Enfin l'ensemble du budget est mis aux voix et est voté par 446 voix contre 91.

La Chambre s'ajourne à jeudi. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

L'attentat contre l'Amiral Doubassoff

La faiblesse a obligé l'Amiral Doubassoff à s'aliéner. Les médecins sont inquiets de la contusion qu'il a reçue, car la jambe atteinte fut déjà blessée lors d'un précédent attentat.

Le Brigandage

Six hommes armés ont pénétré dans une villa isolée, à Lasnoy, et, par leurs menaces, ont contraint le propriétaire à se laisser dépouiller de ce qu'il possédait d'argent et de bijoux. Les voleurs ont pu s'échapper, emportant un butin évalué à 200 roubles.

Le Tzar et M. Witte

Le *Novoi-Vremia* dit que le comte Witte a été reçu uniquement à l'occasion de son retour de l'étranger ; il n'a eu avec le tzar aucune conversation concernant les affaires de l'Etat. Le comte Witte n'a pas le désir de participer à l'administration gouvernementale ; il n'a aucun rapport avec un parti politique quelconque ; il n'a pas non plus l'intention de poser sa candidature comme membre de la Douma.

Les Honneurs du Panthéon

Le Sénat a adopté le projet de loi tendant au transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon. Cela met en fureur certains de nos adversaires et ils ont fait tous leurs efforts pour empêcher la confirmation du vote déjà émis par la Chambre à une forte majorité.

La loi a cependant passé et nous en sommes très heureux quoiqu'un peu surpris car il en est du Panthéon comme de l'illustre assemblée des quarante ; les médiocrités brillantes y pénétrèrent plus aisément que les véritables génies.

La liste serait longue des célèbres inconnus qui, à côté de quelques grandes gloires comme Voltaire, Jean-Jacques, Lazare Carnot, Marceau, Victor Hugo, dorment de leur éternel sommeil sous les voûtes sacrées du monument de la rue Soufflot.

Vous y chercheriez en vain les tombes de Lavoisier, de Claude Bernard, d'Auguste Comte, de Lamartine, de cent autres dont s'honorent la science ou la littérature françaises ; mais,

en revanche, vous y trouverez celle de Pantaléon Resnier, qui mourut sénateur en 1807 ; d'un nommé Papin, qui n'est pas, paraît-il, celui qui découvrit la force élastique de la vapeur d'eau, mais qui fut comte de Saint-Cristian ; de Pierre Bavière, qui fut, dit-on, maire de Paris ; du comte Waltier, colonel des grenadiers, commandant de la couronne de fer ; d'un certain cardinal Feskiné né à Rome, d'un père écossais — ce qui est peut-être un titre insuffisant à la reconnaissance de la patrie française — et qui, par une singulière ironie de la destinée, repose dans le caveau d'où les restes de Marat furent ignominieusement chassés par la vengeance réactionnaire.

Et que de comtes encore au Panthéon, plats courtisans de l'Empire et que l'histoire ignore justement : les Claret, les Jacqueminot, les Legrand, les Demeunier, etc ?

On se lasse de les énumérer, tant leurs noms sont vides de signification.

Sous le premier Empire, on portait au Panthéon tout général tombé sur le champ de bataille : c'était presque la coutume. De nos jours, nous élevons une foule de statues, mais le Panthéon, jusqu'à ce jour, est resté fermé à d'illustres morts qui mériteraient d'y être et qui justifieraient l'inscription gravée au frontispice du monument — tels que Louis Blanc, Michelet, Taine, Renan, Balzac, Flaubert et bien d'autres.

Pourquoi ne porterait-on pas Louis Blanc, Michelet et Renan au Panthéon comme il en fut un moment question ? Pourquoi la République n'honorerait-elle pas ses grands morts comme l'Empire honora les siens, qui sont loin de valoir les nôtres ?

FERDINAND BRUNETIÈRE

Cet homme n'était assurément pas — au moins dans ses dernières années — l'ami de nos idées. Il marquait, dans sa lutte contre certaines tendances contemporaines, une aptitude constante. Mais on regrettera généralement sa fin soudaine et prématurée.

M. Ferdinand Brunetière était un caractère net et tranché, en même temps qu'un esprit éminent, ainsi qu'un écrivain dont la manière pouvait sembler parfois rude et rocailleuse, mais qui demeurerait toujours puissant et solide dans son argumentation.

Il a livré d'ardents combats, sur un terrain que les générations présentes morcellent de plus en plus et qui ne sera bientôt qu'un flot au milieu de l'océan humain.

Il l'a fait avec passion, avec foi, avec une énergie que rien ne lassait, et c'est pourquoi son nom s'impose à notre respect, car les citoyens qui luttent aujourd'hui pour des convictions et non pour des intérêts, deviennent de plus en plus rares.

Rappelons-nous aussi que mis en face d'événements considérables, qui touchèrent aux questions de conscience les plus délicates et les plus sacrées, ce guerrier toujours armé n'a pas craint de parler de paix lorsque les furieux et les violents demandaient la guerre.

M. Brunetière avait compris que le sectarisme clérical conduisait l'Eglise à sa ruine, et c'était contre ce sectarisme qu'il se levait, sans cesser pour cela de s'en prendre amèrement à la République, dont il détestait la politique religieuse.

Or, ce faisant, il accomplissait un acte de courage remarquable, car dans les milieux extrêmes, les hommes qui parlent de prudence et de modération provoquent toujours des explosions de fureur et sont en butte à d'amers reproches et à des accusations injustes.

Il m'a paru bon de signaler ce trait, au moment où disparaissait un adversaire de haut mérite qui honora les lettres françaises et conserva dans la bataille des opinions, une dignité toujours égale.

REPORTAGE INDISCRET

On commence à se demander où s'arrêtera cette manie qui porte certains écrivains, sous prétexte d'information, à offrir en pâture à la curiosité de leurs lecteurs le récit d'événements qui, par leur caractère intime, devraient rester ignorés du public.

Il a quelques mois, c'était à Lamartine qu'on s'en prenait et à ses relations avec Elvire.

S'agissait-il bien d'une passion restée purement platonique, comme on s'accordait jusqu'alors à le croire ? Des commentateurs impitoyables analysèrent mot par mot quelques lettres qui certes n'étaient pas destinées à la publicité et, avec des arguments aussi irrévérrencieux que subtils, ils établirent que le chantre inspiré n'avait pas dû demeurer éternellement dans les régions éthérées où se complait la muse et qu'il avait recherché et obtenu de plus positives satisfactions.

Ils fixèrent le lieu, le jour, l'heure, et c'est avec un regret évident qu'ils arrêtaient là cette reconstitution indispensable, on le comprend, pour l'intelligence des œuvres du poète.

Aujourd'hui, c'est Gambetta qui devient la victime de ces auteurs du « document vrai ». Ils nous offrent pour nos étreintes sa correspondance avec Mme Léoni Léon, de sorte que cette liaison qui était demeurée si discrète par la volonté de l'un et de l'autre, pendant toute la vie de l'illustre homme d'Etat, s'étale aujourd'hui au grand jour.

Faut-il parler des sensationnelles révélations sur l'affaire Syveton ? Ici toutes les bornes sont dépassées. Sous prétexte d'éclairer l'opinion sur les dessous d'une affaire restée quelque peu mystérieuse, on se livre à un déballage de documents judiciaires qui d'ordinaire ne se lisent qu'à huis clos.

On n'omet aucun détail, si scabreux soit-il, et de temps à autre quelques lignes de points placées au bon endroit incitent les imaginations perverses à se livrer au dévergondage de toutes leurs fantaisies.

Des documents historiques cela ? Une contribution sincère à l'étude d'un fait intéressant ? Allons donc ! Recherche du bruit, du tapage, de la réclame, voire même du scandale — et pas autre chose.

CHRONIQUE

MADAME SYVETON

La Joconde indéchiffrable a ses amants inextinguibles : leurs regards se lassent au profond mystère de ses yeux, mais aucun n'a découvert encore la signification de l'énigme ; celui qui la trouvera aura bondi hors de son sexe ; le mystère total veut-il peut-être que ce mystère reste ignoré.

L'éternel féminin divinise toujours l'âme banale des filles d'Eve ; leur dénuement intérieur se pare pour nous d'un prestigieux inconnu, et ce juge d'instruction qu'éblouit le front mat d'une femme, ne songe point qu'il s'agenouille devant un autel dévasté ; front superbe et grâces d'automne, quel vide obscur recouvrez-vous ? Mais demandez aux lèvres illusoires de la Joconde le secret qu'elles n'ont point révélé ? Qu'était-elle ? princesse romaine, fille ignoble de sang plébéien, âme vile, visage angélique, front pur voilant un cœur d'esclave, âme de sainte au front divin ?

Ce qu'il y a d'admirable en cette femme indolente, adorable et douce parmi les incertitudes honteuses de son amour, c'est qu'elle est bien restée femme au moment de passer pour criminelle, et que sa grâce a détourné le faix pesant des présomptions.

C'est bien la femme qui triomphe en cet interrogatoire et non madame Syveton ; bourgeoise tranquille, mère coquette oubliée de ses devoirs de mère aux bras de son second mari, épouse obtuse, femme jalouse, toute

prête à la rigueur vis-à-vis d'un enfant dont le charme impubère consume la faillite de sa beauté mûrie, elle ne sait point, au jour fatal de la crise, racheter ses petites antérieures par un acte d'énergie.

Rien d'attachant dans ce qui caractérise et distingue cette âme ; elle a donné dans tous les pièges vulgaires où donnent les faibles volontés et les courtées intelligences. Elle s'est débattue aux barreaux de sa cage conjugale comme une mésange affolée ou comme une perruche imprévoyante. Ce front de reine pare tristement une âme faible de servante.

Mais la Femme a relevé le prestige déshérité de cette femme : elle a trouvé des ruses de professionnelle, des arguties de diplomate, des mélancolies de princesse, et j'ai pensé voir, au milieu de ce drame moderne et parmi les saletés de ce décor de famille, surgir, supérieur, triomphant, ironique, le profil filial d'Andromaque.

MATHOS.

INFORMATIONS

M. Clemenceau règle les cafés-concerts

M. Clemenceau vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la réglementation des cafés-concerts. Tout d'abord, M. Clemenceau décide que l'ouverture de tous les cafés-concerts sera subordonnée à l'autorisation du maire.

La circulaire ministérielle interdit aux directeurs de beuglants de recevoir ou de conserver après l'heure réglementaire de fermeture, aucune personne, étrangère. Durant les représentations, les artistes ne pourront pénétrer dans la partie de la salle affectée au public, soit pour consommer, soit pour tout autre motif, et, notamment, sous prétexte de quêtes.

« On ne saurait, conclut M. Clemenceau, taxer d'exagération ceux qui ont tant de fois dénoncé le péril résultant de l'immoralité ou de la grossièreté des chansons, ou spectacles que la clientèle populaire entend et voit trop souvent dans les cafés-concerts. Le péril est grand et doit être énergiquement conjuré. »

Un Scandale en Indo-Chine

Une dépêche que l'Agence Havas reçoit de Saïgon annonce qu'un scandale vient d'éclater à Hanoi, où, grâce à la complicité de certains fonctionnaires des travaux publics et des postes, 200.000 francs de timbres ont été surchargés frauduleusement pour en augmenter la valeur philatélique. Le prévenu ayant menacé de son revolver le directeur des postes, a été mis en état d'arrestation.

D'autre part, un télégramme reçu au ministère des colonies confirme que l'administration vient d'avoir connaissance de l'exercice d'un commerce illicite de timbres portant des surcharges irrégulières. Une enquête judiciaire est ouverte.

Les cendres de Béhazin

M. Millès Lacroix, qui avait consulté par câble, il y a quelques jours le gouverneur général par intérim de l'Afrique occidentale, au sujet de la possibilité de transférer les restes de Béhazin au Dahoméy, a reçu de ce fonctionnaire un avis défavorable.

M. Rouma, gouverneur général de l'Afrique occidentale, a lui-même fait connaître son opinion. Pour lui la présence du prince Ouaniou, qui accompagnerait le corps de son père, serait de nature à provoquer peut-être des soulèvements au Dahoméy, et mécontenterait à coup sûr les chefs indigènes qui nous ont prêté leur concours pendant la campagne.

Le corps du roi Béhazin sera donc inhumé à Alger, où le prince Ouaniou restera définitivement pour achever ses études.

Bibliographie

Des articles, nouvelles, poésies signés : G. Landrot, R. Maquet, René Fraudet, Léon Couturier, M. Expilly, Jean-José Frappa. Des pages en couleur et des illustrations nombreuses portant les noms de Job, Jodie, Couturier, Nicolet, Jules Chéret, Vaccari, Guillaume. Un hors-texte en couleur signé Barrière.

Un grand concours doté de prix importants.

Un supplément automobile de huit pages. Voici ce que contient le N° de Noël du MONDE ILLUSTRÉ, le plus artistique et le meilleur marché de tous les numéros de Noël.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6°. — Sommaire du 16 Décembre 1906.

Léon Berthaut : Le Pilote n° 10. — Gustave Toudouze : Madame Lambelle. — Pontevrez : L'enjeu du bonheur. — Henryk Sienkiewicz : Quo Vadis. — Paul Féval : Chasse aux traitres. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualité etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro de Noël de la « Vie Heureuse »

On dit monts et merveilles du Numéro de Noël de la Vie Heureuse, 92 pages de texte, variées, amusantes, littéraires, illustrées de splendides gravures, sans parler de ses admirables estampes d'art en couleurs, œuvres des artistes les plus réputés : MARY CASSATT, ELISABETH SONREL, LEVY-DHURMER, PICARD, WELY. Ces belles estampes, toutes prêtes à être encadrées, feront la plus originale et la plus gracieuse parure du home.

Tout cela pour un franc seulement : miracle qui étonnera les connaisseurs et fera la joie des amateurs d'œuvres d'art.

La Femme chez Elle

Revue Mensuelle publiée sous la direction de Mme Laure Tedesco

Le domaine de la femme d'intérieur est bien grand et bien complexe : Cuisine, soins ménagers, décoration de la maison, couture, broderies, trousseaux des petits, etc., sont autant de motifs de préoccupations constantes dans l'esprit d'une bonne maîtresse de maison.

De combien la tâche de cette dernière ne sera-t-elle pas simplifiée si elle a soin de s'abonner à l'excellente petite Revue qu'est la Femme chez Elle.

Cette Revue, créée spécialement pour servir d'aiguillon à toute ménagère et toute maîtresse de maison, est la Revue pratique par excellence.

On y trouve des conseils sur toutes les branches de l'activité féminine : Toilette des dames, des jeunes filles et des enfants, lingerie, cuisine, recettes ménagères, ameublement, ouvrages de broderies, dont l'exécution est facilitée par de nombreuses gravures et une planche de dessins de broderie grandeur naturelle.

Tous les trois mois il est servi comme supplément un charmant Ouvrage de Broderie dessiné sur étoffe, échantillonné avec les soies et fournitures pour l'exécution. Le prix de l'abonnement à la Femme chez Elle avec supplément est de 7 fr. 45 pour Paris ; 8 fr. 05 pour les départements ; 8 fr. 45 Belgique et Suisse et 10 fr. 50 pour l'étranger.

Si l'on désire un Supplément mensuel d'Ouvrages échantillonnés avec fournitures, on n'a qu'à s'abonner à la grande édition du Journal des ouvrages de dames dont l'abonnement est de 20 fr. pour Paris ; 22 fr. pour la France, Suisse et Belgique ; à 25 fr. pour l'étranger. A titre d'essai il peut être servi un abonnement de trois mois contre envoi de 5 fr. (Départements, Algérie, Belgique, Suisse : 5 fr. 50. Autres pays : 6 fr. 25.)

Nous signalons aussi dans le même ordre d'idées deux excellentes Revues pour la jeunesse :

1° l'une Ma Poupée pour petites filles de 6 à 12 ans avec Ouvrages à l'aiguille, toilettes de poupées, récits, contes, variétés et dont le prix de l'abonnement est de 15 fr. 50 pour la France et 17 fr. 50 pour l'étranger (texte seul sans ouvrages : 5 fr. 50 pour la France et 7 fr. 50 pour l'étranger).

2° la seconde Mademoiselle pour jeunes filles de 12 à 18 ans, également avec travaux de broderie et textes variés. Prix pour la France : 17 fr. par an. Etranger : 19 fr. (texte seul, sans ouvrages : France, 6 fr. par an. Etranger : 8 fr.)

S'adresser à M. François Tedesco, éditeur, 34, avenue de l'Observatoire, Paris.

L'ART AU FOYER

Exposition des œuvres du travail féminin sous la présidence de M^{me} la duchesse d'Estissac-Larocchoucauld ; vice-présidents : M^{me} de Nelidow, ambassadrice de Russie, M^{me} Paul Biollay, vice-présidente de la Croix-Rouge, secrétaire générale du Comité des Arts décoratifs.

Les œuvres de l'Assistance aux femmes par le travail sont incontestablement une des formes les meilleures et les plus pratiques de la charité moderne, et si le développement de ces œuvres n'est pas aussi rapide, ni aussi universel qu'il serait à souhaiter, c'est qu'elles restent encore ignorées ou mal comprises de la masse du public.

Les faire connaître, voilà donc le grand service à leur rendre, le moyen de leur procurer de nouveaux débouchés, de nouveaux appuis et de leur permettre ainsi d'arracher à la misère et à la démoralisation un plus grand nombre de foyers.

Un de nos plus anciens confrères de la presse parisienne, la Mode Illustrée, journal de la famille, fondée en 1860 par la maison Firmin-Didot, entreprend généreusement cette tâche, en organisant à ses frais une Exposition publique où toutes les œuvres du travail féminin françaises et étrangères seront admises à faire figurer les divers produits de leur industrie : broderies, dentelles, ouvrages à l'aiguille, bibelots, etc. La Mode Illustrée prend à sa charge la location et l'aménagement des salles d'Exposition, fournit gratuitement les services de son personnel pour la réception et la réexpédition des envois se charge enfin des frais de toute espèce, ceux de transport seuls forcément exceptés.

Vu le caractère d'utilité publique de cet-

te Exposition, la direction générale des douanes a bien voulu exonérer de tous droits, à l'entrée et à la sortie, les envois de l'étranger.

Des récompenses collectives et personnelles seront décernées, aux œuvres et aux ouvrières, par un jury composé de hautes personnalités mondaines et artistiques, sous la présidence de M^{me} la duchesse d'Estissac et la vice-présidence de M^{me} de Nelidow, ambassadrice de Russie et Paul Biollay, vice-présidente des arts décoratifs assistées d'une Commission d'artistes et de spécialistes.

De nombreux comités se forment à l'étranger pour recueillir et centraliser les envois. Parmi les hautes personnalités déjà inscrites, nous relevons les noms suivants : Roumanie, S. M. la reine Elisabeth, présidente, et la princesse G. Cantacuzène ; Espagne, la M^{me} del Muni ambassadrice à Paris ; Autriche, la M^{me} de Reverseaux, ambassadrice de France ; Belgique, M^{me} Leghait, légation de Belgique à Paris ; Serbie, M^{me} Benoit de Meckel, légation de France, etc.

Les demandes d'admission devront être adressées avant le 1^{er} février 1907, à M^{me} la Présidente de l'Art au Foyer, 56 rue Jacob.

Les envois seront reçus du 5 au 15 avril 1907 par l'administration de la Mode Illustrée, 56, rue Jacob, Paris. L'Exposition aura lieu fin avril et mai.

Nous nous associons bien volontiers à l'heureuse initiative de notre confrère en le signalant à nos abonnés.

Peut-être celles-ci apprendront-elles avec intérêt, que conjointement avec l'Exposition des Œuvres, un grand concours d'ouvrages de dames et de travaux artistiques en tous genres, avec d'importantes récompenses, est actuellement ouvert aux lectrices de La Mode Illustrée et à leur famille.

Collection Plume et Crayon. — Vient de paraître :

André Le Meunier, texte et illustrations de G. FRAIPONT, 1 vol. in-8° avec 4 planches hors texte en couleurs et 65 gravures en noir. — Le Boy de Marius Bouillabés, texte et illustration de A. VIMAR, 1 volume in-8° avec 4 planches hors texte en couleurs et 90 gravures en noir. Chacun de ces 2 volumes : Broché 2 fr. 50. Relié avec plaque spéciale en couleurs 3 fr. 50. (Envoi franco contre mandat-poste à H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris VI°).

Un des jolis succès de ces dernières années pour les livres d'étranges s'adressant aux enfants est la collection Plume et Crayon. Tout le monde sait que le but de cette jolie série est de distraire la jeunesse en confiant aux artistes, qui, suivant le mot de Théophile Gautier, ont « un brin de plume au bout de leur crayon », le soin de lui raconter avec toutes les ressources que leur offre ce double talent, des histoires amusantes et instructives.

Cette année, viennent de paraître deux volumes aussi amusants que leurs devanciers.

C'est en Bourgogne que se passe l'action d'André le Meunier : un enfant trouvé, devenu homme, retire de la misère la famille qui l'a sauvé de la mort. Le lecteur apprend maints détails sur un métier intéressant entre tous et sur les aspects d'une des provinces les plus fertiles de France. — Le Boy de Marius Bouillabés est à la fois

une histoire d'éléphant et une très heureuse fantaisie de M. A. Vimar. Tout le monde sait que l'éléphant est intelligent, adroit, doué d'une grande mémoire : bref qu'il a nombre de qualités... humaines. M. Vimar en bon pince-sans-rire, lui ajoute quelques bons défauts bien... humains également. Si le texte est drôle, les dessins sont d'un crayon aussi spirituel qu'habile.

Nul doute que ces deux nouveaux volumes ne trouvent auprès du jeune public, auquel ils s'adressent, le succès qu'y ont déjà trouvé leurs aînés signés des mêmes auteurs ou d'autres noms particulièrement appréciés : Les Assiégés de Compiègne, par A. Robida ; Grand Mère avait des défauts, par Louis Morin ; La poule à Poils, par A. Vimar ; Yves le Marin par G. Fraipont. Les éditeurs font véritablement des merveilles maintenant, il est impossible pour une somme aussi modeste de donner des volumes mieux présentés et mieux illustrés de planches en noir et en couleurs.

Nous sommes très ignorants de ce qui se passe chez nos voisins. L'article si curieusement documenté de M. Pierre Baudin, sur l'armée allemande, instruira les lecteurs des Annales et les amusera, car des croquis très pittoresques y sont joints. Lire également, cette semaine, dans cette captivante revue : une chronique de Jules Claretie sur le Salon de l'Automobile ; une belle étude d'Emile Faguet sur Brunetière ; des articles variés d'Auguste Dorchain, Adolphe Brisson, Yvonne Sarcay, Henry Bataille, Pierre Lalo, etc... Comme musique, une ravissante mélodie d'Ernest Reyser.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Envoi d'un numéro spécimen contre demande adressée 51, rue Saint-Georges.

Les œuvres complètes d'Alfred de Musset à 50 centimes le volume.

« Faustine » d'Alfred de Musset, suivi de « Le poète et le prosateur » paraît aujourd'hui dans les Editions parisiennes.

Nul doute que ce nouveau chef-d'œuvre, fort bien illustré, n'obtienne le succès éclatant qu'ont rencontré les autres volumes du Maître dans cette si coquette et si commode édition dont l'extraordinaire bon marché défie toutes les concurrences.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD RUE DE LA MATHIE, CAHORS LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1907

CONTENANT LES PRÉFÉRENCES DU TEMPS par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) illustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique

Antoine de Gourdon Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT

CENTRAL-GARAGE 59, BOULEVARD GAMBETTA R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles
Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., bois, glaces. Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonnage, 4 pl. bois et glaces.
Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto. Tonnage, 4 pl., bois et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.
Voiture PANHARD-LEVASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amer.
Voitures légères neuves, SIZAIRS et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le contrat élect. d'accumulateurs de toute capacité
Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BOUNDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les fonctionnaires.



Bébé est enrhumé ; il va se coucher emportant lui-même sa boîte de OUATE THERMOGÈNE dont, tout à l'heure, la maman lui appliquera une feuille sur la poitrine ; demain Bébé ne toussera plus. Combien nous sommes loin de ces vilains emplâtres, de ces sinapismes, de cette teinture d'iode, effroi des enfants, voire même des grandes personnes ! Un morceau de cette ouate merveilleuse et plus de Douleurs, finit le Rhume, envoie le Mal de gorge, enrhyé la Coqueluche et l'Angine !

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysseu, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9h. à 5h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neçentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénélon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

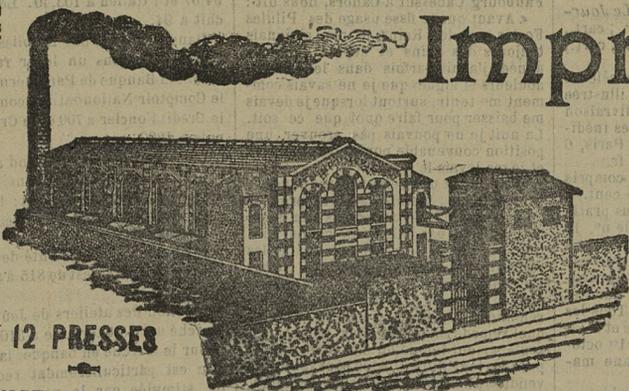
Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité